

SMICTOM

Compte-rendu du Comité syndical du 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 27 juin 2018 à 19 h 00, le Comité dûment convoqué le 15 juin 2018 s'est réuni à PIPRIAC, sous la Présidence de Madame Christine GARDAN, Présidente.

PRESENTS: RENAULT Christian, BEGUINEL Didier (suppléant), BOURGEAULT Jean-Claude, HUBERT Armelle, GARDAN Christine, HAISSANT Gérard, THOMAS Pierre, LEMOINE André, LAURENT Yann, THEAUDIERE Éric, MACE Christophe, MORICEAU Marie-Françoise, BIORET-ALEXANDRE Marie-Anne, GAUDICHON Jean-Michel, MOISDON Franck, CHAMPION Isabelle, THILLOU Yves, QUINTIN Annie, MAHE Roseline, CHAUDAGNE Michel, COUDRAIS André-Jean, ROUAUD Alain, GEFFLOT Bernard, PITRE Roger, BAUDU Gérard, THOMAS Franck, JOUIN Alain, MAHE Yvon, POSSEME Martine (suppléante)

POUVOIRS: LEPRETRE Christian à THILLOU Yves, HOUSSIN Raymond à COUDRAIS André-Jean, TROUBOUL Jean-Paul à ROUAUD Alain, LERAY Loïc à GARDAN Christine,

ABSENTS: TEILLARD Louis, LEBAIN Alexandre, COTTIER Catherine, MENUET Didier, DENIEL Franck, FRESIL Gwénaëll, RUFFAULT Joseph, CROSLARD Pascal, GARCIA Joël, LE CHENECHAL Didier, LERAY Jean-Luc, CORDUAN Frédéric, HERVE Gérard, COUDRAIS Ronan, BAUDU Jérôme, PITRE Rémi, HALLIER Catherine, ROCHE Hervé, REBOUX Pierre-Yves, CHEVAL Véronique, RAZE Marc, RIDARD Maryse,

Communes non représentées : Pancé, Teillay, Lalleu, Saint Sulpice des Landes, Lassy, Loutehel, Saint Seglin, Lohéac, Saint Malo de Phily, Le Petit Fougeray, Goven, Bovel, Bruc sur Aff, Lieuron, Saulnières, Les Brulais.

Agents présents : Guillaume BOUCHERIE (Directeur Général des Services), Elisabeth FLEHO (Responsable du pôle Moyens), Sébastien AFFRE (Responsable du pôle Technique), Flavie MAILLARD (Assistante ressources humaines et direction)



Mme Christine GARDAN constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M. Gérard HAISSANT est désigné secrétaire de séance.

Peu de délégués de VHBC Sont présents suite aux nouvelles élections car nous n'avons pas encore eu la liste des nouveaux délégués désignés au Smictom.

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme THEPAUT Isabelle, nouvelle déléguée suppléante à Ercé en Lamée.

La Présidente demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la précédente réunion. Aucune suggestion n'est formulée. Ainsi, le compte-rendu de la séance du 21 mars est adopté.

Mme Christine GARDAN, demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine. »

L'assemblée après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

I- Présentation du rapport annuel 2017

Présentation dans un premier temps des faits marquants de l'année par les différents Vice-présidents : Achat des bâtiments des recycleries ; visite du centre de tri PAPREC par les élus ; expérimentation de la méthanisation ; révision des grilles tarifaires de la redevance et changement du logiciel redevables.

M. Eric THEAUDIERE : Depuis le changement des tarifs, le standard a « explosé » ?

M. Bernard GEFFLOT : Il y a eu des pics d'appels, mais il y a eu une gestion du personnel et une organisation prévue en conséquence.

M. Guillaume BOUCHERIE : Nous avons des statistiques. Les pics d'appels sont surtout sur les 15 premiers jours suivants l'arrivée de la facture dans les boîtes à lettre avec un nombre maximal d'appel de 245 par jour. A un moment donné, nous ne sommes pas en capacité à prendre tous les appels. Il y a sûrement une réflexion à avoir pour palier à ces pics.

M. Bernard GEFFLOT : Le guide vocal a aussi été revu, permettant ainsi de répondre via un système de répondeur à certaines demandes de simple information.

M. Eric THEAUDIERE : La majorité des appels sont justifiés ? Est-ce qu'il y a des insultes ?

M. Guillaume BOUCHERIE : Ce n'est pas la majorité des appels. Il y a eu entre 10 et 20 appels vraiment difficiles et plus d'une cinquantaine de courriers de personnes mécontentes qui demandent des explications précises. La communication a été très bien préparée.

M. Bernard GEFFLOT : Nous avons eu également un bon retour sur le paiement en plusieurs fois et cela permet dans l'ensemble d'apaiser la situation en proposant cette solution pour l'année suivante. Nous avons à nouveau plus de 600 demandes de prélèvement pour l'année prochaine.

Mme Emilie PIERSIELA, responsable communication et prévention des déchets poursuit la présentation du rapport annuel avec les chiffres 2017 et rappelle le cadre réglementaire sur la loi pour la transition énergétique.

La présentation se termine sur les perspectives du Smictom : moderniser et rénover les déchèteries ; devenir territoire économe en ressources ; concrétiser le projet de centrale solaire et mettre en place l'extension des consignes de tri.

Pour plus de détails, consulter le diaporama commenté dans l'espace élus sur le site internet du Smictom.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce rapport.

II- Changement de l'adresse du siège du Smictom

Présentation par Guillaume BOUCHERIE, Directeur Général des Services

Depuis le déménagement du siège du Smictom des Pays de Vilaine, les statuts n'ont pas été modifiés en conséquence afin de ne pas déséquilibrer la charge de travail des trésoreries.

Après renseignement auprès de la préfecture, si nous ne procédons pas à la demande de changement de trésorerie, cela n'aura pas d'impact.

Il convient donc de prendre une délibération en ce sens à notifier aux Communautés de Communes. Elles auront ainsi deux mois pour délibérer dessus. Leur silence valant acceptation.

Ce changement sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2019 pour ne pas avoir deux numéros SIRET sur la même année.

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'apporter ces modifications aux statuts

D'autre part, il est proposé de modifier l'article 6 en ajoutant l'existence du bureau restreint. Celui-ci est composé de la Présidente et des Vice-Présidents qui se réunissent depuis le début du mandat une fois par mois. Ainsi il convient de désigner le bureau comme bureau élargi afin de différencier les deux instances.

M. Bernard GEFFLOT : Au départ ce bureau restreint a été institué entre la Présidente et les Vice-Présidents afin d'avoir un accord commun.

Depuis peu, ce bureau est devenu un bureau, de direction, de fonctionnement managérial, donc je m'abstiendrai sur ce point.

Mme Christine GARDAN : En prenant la Présidence du Smictom, j'ai souhaité désigner un vice-président par service pour plus de concertation et d'implication de chacun. Il est important que nous arrivions en comité avec un discours commun. Il y a aussi des décisions où l'on parle humain et cela n'a pas besoin d'être développé en comité. C'est également un appui aux techniciens.

M. Jean-Michel GAUDICHON : C'est de reprendre au Smictom, ce qui existe déjà dans beaucoup de Mairie. Cela permet de faire un point régulier sur les dossiers en cours.

M. Alain ROUAUD : Effectivement, ce bureau restreint à une utilité puisqu'il permet d'échanger sur des sujets organisationnels.

M. Christian RENAULT : Tout à fait, cela permet d'évoquer des sujets de manière plus pragmatique.

Mme Christine GARDAN précise que cela n'entache en rien le rôle du bureau élargi.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve par 31 voix pour et 2 abstentions la proposition de porter aux statuts l'existence du Bureau restreint.

III- Candidature à l'appel à projet CITEO portant sur l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la collecte
--

Présentation par Sébastien AFFRE, responsable du pôle technique.

CITEO a lancé courant avril dernier, deux appels à projets sur la collecte et le tri des emballages et des papiers :

1. Un appel à candidature qui porte sur l'extension des consignes de tri des plastiques ;
2. Un appel à projet qui porte sur l'optimisation de la collecte des emballages et des papiers.

1. Un appel à candidature qui porte sur l'extension des consignes de tri des plastiques :

Les conditions de financement des lauréats de cet appel à projet : c'est un passage du soutien CITEO de 600€ la tonne à 660€ la tonne sur tous les plastiques valorisés. En plus de ça les tonnages augmentent puisqu'on collecte plus de plastiques. On rajoute les sacs, boîte, barquettes...

Selon les simulations transmises par CITEO, le passage en extension des consignes de tri permettraient au Smictom des Pays de Vilaine une augmentation du soutien de CITEO de l'ordre de 100 000 euros par an par rapport au soutien actuel (pour rappel 995 000 prévu au BP 2018).

2. Un appel à projet qui porte sur l'optimisation de la collecte des emballages et des papiers.

C'est l'expérience de d'autres collectivités qui sont déjà passé à l'extension qui le dit, le passage à l'extension des consignes de tri est le bon moment pour réfléchir à un schéma de collecte plus global, pour optimiser la collecte. Les collectivités candidates sont par conséquent incitées à coupler l'extension des consignes de tri et la modification de leur dispositif de collecte notamment dans un objectif de maîtrise des coûts.

Sur cet appel à projet il y a un certain nombre de leviers à actionner. CITEO en a proposé 6. Nous pouvons en retenir deux : Les leviers 5 et 6.

3 scénarios ont donc été étudiés :

Les scénarios suivants ont été étudiés par le bureau et par les commissions collecte et communication :

- Scénario 1 : mise en place de l'extension dans modification du schéma de collecte actuel ;
- Scénario 2 : mise en place de l'extension avec modification du schéma de collecte actuel : passage au schéma fibreux/non fibreux. Ce scénario consiste à collecter en porte à porte les flux non fibreux (plastiques et métaux) et à collecter en apport volontaire le flux fibreux (papier et cartonnettes)
- Scénario 3 : mise en place de l'extension avec modification du schéma de collecte actuel : passage au schéma multimatériaux. Ce scénario consiste à collecter en porte à porte tous les emballages y compris les papiers.

Présentation des conditions de financement de l'appel à projet. (voir Ordre du jour page 3)

La proposition qui est faite ce soir, c'est premièrement : candidater à l'appel à projet d'extension des consignes de tri et deuxièmement opter pour le schéma de collecte fibreux/non fibreux avec amélioration du captage des papiers diffus.

Les conséquences de ce choix :

- Réduction de nos Omr puisque les plastiques irons dans les flux non fibreux
- Une campagne de communication qui va re-sensibiliser les usagers et va booster les gestes de bon tri sur tous les flux (retour d'expérience de d'autres collectivités)
- Transfert des cartons (cartonnettes emballages) On libère de la place dans le bac jaune en enlevant les cartonnettes d'emballage pour les plastiques en extension. En partant sur ce choix nous estimons que cela nous exonère le changement de 5% des bacs.
D'autre part, nous avons la chance d'avoir un partenaire à allaire déjà en mesure d'accepter ce flux.
- scénario le plus intéressant financièrement (voir tableau synthèse envoyé avec l'ordre du jour)

Nous voyons bien que CITEO incite fortement à aller sur le scénario fibreux/non fibreux par rapport aux financements accordés.

M. Bernard GEFFLOT : Aujourd'hui nous avons combien de tonnes de cartonnettes que nous pourrions basculer en collecte en Zone d'Apport Volontaire?

M. Sébastien AFFRE : Les cartonnettes représente 30% soit entre 800 et 900 tonnes. Nous savons que nous n'arriverons pas à faire basculer 100% des cartonnettes du bac emballage vers les ZAV, mais toutes les tonnes que nous arriverons à faire passer représenteront autant d'économies.

M. Alain ROUAUD : Ce transfert des cartonnettes en ZAV va nécessiter plus de déplacements pour l'utilisateur. Ce n'est pas à négliger.

M. Sébastien AFFRE : Pas nécessairement. C'est justement ce que nous voulons savoir en vous proposant l'expérimentation du scénario 2. A l'issue de l'été, nous vous demanderons par questionnaire votre retour d'expérience. Les avantages et les inconvénients que vous pouvez nous faire remonter.

M. Yann LAURENT : Est-ce qu'on a pris conscience qu'en mettant les cartonnettes dans les containers à papiers, ont va saturer plus vite les bornes ? Donc il va y avoir plus de collecte.

M. Guillaume BOUCHERIE : Ce n'est pas un problème. Nous sommes facturés à la tonne collectée et non au nombre de collecte, donc ils doivent passer autant de fois que nécessaire. Aujourd'hui il y a des points qui sont collectés que 1 fois par mois, il s'agit de passer tous les 15 jours si besoin.

M. Sébastien AFFRE : La mise en place de ce scénario nécessitera nécessairement une révision du schéma de collecte. + 50% de bornes. Aujourd'hui on a 158 colonnes papier sur le territoire et on prévoit +75. Nous pourrions jouer aussi sur la fréquence de collecte.

M. Bernard GEFFLOT : Dans ce cas, il faut prendre en compte que nous aurons encore moins de part variable.

M. Yann LAURENT : C'est bien, vous n'avez pas prévu le transfert de la totalité des plastiques, mais est-ce que du coup il faut s'attendre encore à une augmentation de la redevance ? Si nous augmentons la redevance en demandant encore plus d'effort en allant aux bornes, en triant toujours plus, cela ne va pas passer.

Là c'est une optimisation pour le Smictom mais ça ne changera rien au problème des augmentations de la redevance.

Mme Roseline MAHE : La solution intermédiaire c'est de laisser les cartonnettes aux distributeurs.

M. Guillaume BOUCHERIE : Ce que nous prévoyons justement, c'est de voir avec les grandes surfaces pour mettre des containers spécifiques papier et cartonnettes sur les parkings des grandes surfaces.

M. Bernard GEFFLOT : C'est sur ce n'est pas forcément le bon moment, mais nous n'avons presque pas le choix. Même si sur les 900 tonnes qu'ont décidé de détourner, il y a une contrainte, si nous avons que 30% des usagers à jouer le jeu, c'est 300 tonnes qui peuvent nous rapporter un gain de 50 000€. Il n'y a pas de petites économies. C'est un changement de comportement. C'est comme lors du lancement du nouveau dispositif, nous étions tous un peu frileux. C'est difficile à faire passer aux usagers mais ne pas le faire, nous ne serions pas dans la bonne direction, mais c'est comment faire passer le message ?

M. Michel CHAUDAGNE : Normalement si les gens font ça ils vont payer moins. Il y aura moins de levée.

M. Sébastien AFFRE : Non, c'est un forfait de 12 levées. Il y aura moins de part variable pour ceux qui avaient plus de 12 levées, mais la part fixe reste la même.

M. Eric THEAUDIERE : Logiquement s'il y a moins d'Omr dans le bac gris, le volume va pouvoir baisser.

Bernard GEFFLOT : Ce n'est pas le but, il faut toujours que nous équilibrons notre budget fonctionnement/investissement.

M. Eric THEAUDIERE : J'ose espérer nous pourrions compenser la baisse de la part variable par la baisse des refus de tri de PAPREC. Les Omr qui peuvent être cachées aujourd'hui au milieu des emballages pour avoir moins de volume Omr seront peut être remises dans le bac gris puisque les usagers auront plus de place. Ce qui devrait générer moins de refus de tri de la part de PAPREC.

Cout de l'opération extension des consignes de tri et mise en place collecte fibreux /non fibreux coupler à l'action papier entreprise :

Nature de la dépense	Budget prévisionnel
Communication	
TOTAL Communication	385 000 € TTC
Acquisition de matériel : 75 PAV supplémentaires	112 500 € TTC
Etude d'implantation des PAV	10 000 € TTC
TOTAL de l'opération	507 500 € TTC

- Budget communication : 385 000€ (incontournables imposés par CITEO. Le gros budget c'est la mise à jour des stickers sur les bacs)

Acquisition de matériel- 75 points de PAV supplémentaires : 112 500€ (PAV à implanter dans des endroits stratégiques pour faire en sorte que le geste supplémentaire que l'on demande soit le moins contraignant possible. Il faut que les PAV s'insèrent dans les trajets de vie. Ex parking commerciaux.)

- Etude d'implantation des PAV : 10 000€
- Coût total de l'opération : 507 500€

Le calendrier des 2 appels à projet est le suivant :

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 20 juillet 2018 ;
- Analyse des dossiers de candidature : août à octobre 2018 ;
- Annonce de la sélection et publication des listes de lauréats : 31 octobre 2018
- Contractualisation avec les lauréats : novembre 2018 et janvier 2019.

Il est donc demandé au comité syndical de se prononcer sur ce scénario 2 sous réserve que nous soyons lauréats et d'autoriser la présidente à signer la convention de partenariat avec Citeo.

M. Guillaume BOUCHERIE : Pour le moment c'est autorisé à candidater sur ce schéma-là. Nous aurons de nouveaux échanges en octobre pour décider si nous le mettons en œuvre ou pas.

M. Yann LAURENT demande un plan d'investissement pour octobre. Il s'agit d'avoir une projection pour savoir à partir de quand nous pouvons avoir un retour sur investissement

M. Sébastien AFFRE : Dans tous les cas en 2022 nous n'aurons plus le choix, nous devons passer à l'extension des consignes de tri.

M. Sébastien AFFRE : Par rapport à aujourd'hui on estime une économie de l'ordre de 80 000€.

Mme Elisabeth FLEHO : Nous en reparlerons le 03/10 lors du DOB pour prévoir les investissements 2019.

M. Eric THEAUDRIERE : Lors du DOB il va donc falloir décider si nous faisons l'augmentation plus le passage en extension en 2019 ou si nous faisons l'augmentation en 2019 et l'extension plutôt l'année suivante.

M. Guillaume BOUCHERIE : Ce qu'il faut savoir aussi c'est que selon le scénario il y a aura aussi une hausse des coûts de collecte.

En collecte fibreux/non fibreux la COVED estime un coût supplémentaire de 80 000€, mais nous allons les recevoir en bureau restreint pour proposer de ne pas modifier le marché pour le moment et de prévoir une clause de revoyure à 6 mois, une fois que la nouvelle collecte sera mis en place et que nous pourrons réellement constater les incidences.

M. Eric THEAUDRIERE : Ils doivent quand même avoir des coûts moindres à aller en ZAV plutôt que de faire du Porte A Porte. Ils devraient équilibrer à peu près leurs frais.

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe de candidater aux appels à projet de CITEO sur la base du projet décrit dans la présente délibération :

- extension des consignes de tri ;
- harmonisation du schéma de collecte avec passage au fibreux/non-fibreux ;
- amélioration du captage des papiers diffus.

La décision de mettre en œuvre le nouveau schéma de collecte en fibreux/non fibreux sera prise lors du Comité Syndical d'octobre afin de se donner le temps de mieux évaluer les impacts de cette réorganisation.

IV- Attribution du marché de fournitures de bacs pour la collecte et les composteurs

Présentation par Sébastien AFFRE

Sur proposition de la CAO, il est proposé :

Pour le lot 1 : Fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages

Proposition d'attribution : CONTENUR

Montant estimé sur 1 an : 52 857 euros HT

- Prix d'un bac 80 litres en OMr : 18 euros HT
- Prix d'un bac 660 litres en OMr : 97 euros HT
- Prix d'un bac 120 litres en emballages : 20 euros HT
- Prix d'un bac 340 litres en emballages : 51 euros HT



Pour le lot 2 : Fourniture de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des papiers et du verre

Proposition d'attribution : QUADRIA

Montant estimé sur 1 an : 70 913 euros HT.

- Prix d'une colonne insonorisée de 4 m3 pour le verre : 1 202 euros HT
- Prix d'une colonne de 4 m3 pour le papier avec trappe gros producteur : 1 238 euros HT



Pour le lot 3 : Fourniture et maintenance des systèmes de contrôle d'accès pour la collecte des ordures ménagères, fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages

Proposition d'attribution : TEMACO

Montant estimé sur 1 an : 47 511 euros HT.

- Prix d'une colonne OMr de 4 m3 avec système de contrôle d'accès : 3 604 euros HT
- Prix d'une colonne emballages de 4 m3 : 2 175 euros HT



Pour le lot 4 : Fourniture de bornes pour la collecte des biodéchets

Proposition d'attribution : rendre infructueux le marché au motif que l'unique offre reçue est inappropriée.
M. Sébastien AFFRE : Système de collecte proposé non adapté à nos camions et dispositif très onéreux

Pour le lot 5 : Fourniture de bioseaux ajourés pour la pré-collecte des biodéchets

Proposition d'attribution : QUADRIA
Montant estimé du marché sur 1 an : 3 620 euros
Prix d'un bioseau : 1.98 euros HT

Pour le lot 6 : Fourniture de composteurs en bois (600 litres)

Proposition d'attribution : Emeraude ID
Montant estimé du marché sur 1 an : 5 360 euros HT
Prix d'un composteur en bois : 52 euros HT

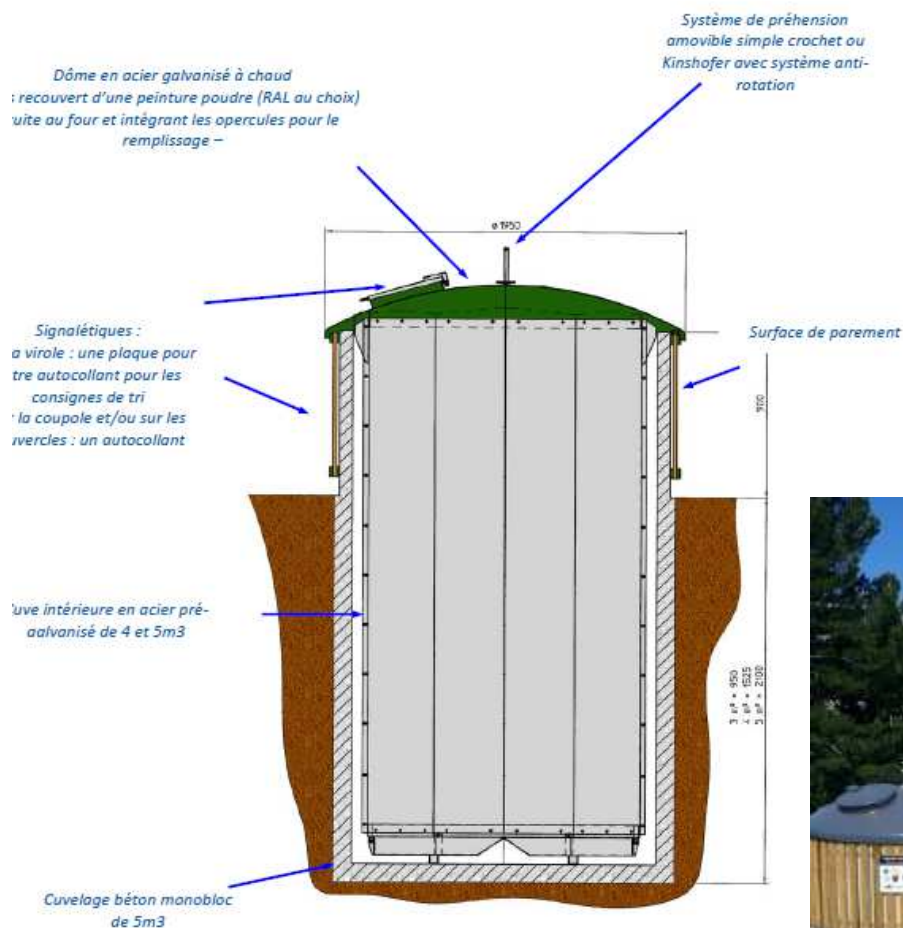
Pour le lot 7 : Fourniture de composteurs en plastiques (300 litres)

Proposition d'attribution : QUADRIA
Montant estimé du marché sur 1 an : 2 460 euros HT
Prix d'un composteur en plastiques de 300 litres : 30 euros HT

Pour le lot 8 : Fourniture de colonnes semi-enterrées et enterrées pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages, du verre et du papier et système de contrôle d'accès pour les ordures ménagères résiduelles

Proposition d'attribution : TEMACO
Montant estimé du marché sur 1 an : 58 812 euros HT





M. Eric THEAUDIERE : La crainte avec du semi enterré c'est les dépôts sauvages. A rennes auprès des colonnes enterré nous n'avons quasiment aucun dépôts sauvages.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces propositions et autorise la Présidente à signer les marchés avec les candidats retenus.

V- Attribution du marché « analyses de compost » Groupement de commandes - réseau Compost Plus

Présentation Guillaume BOUCHERIE

Achat d'analyses de composts, de produits dérivés et de plaquettes bois énergie

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 juin dernier a retenu les offres suivantes :

- **Lot 1 : analyses de composts et de produits dérivés**
Titulaire : Société SADEF (Aspach le Bas – 68)
Montant sur 3 ans : 70 245,33 €HT (prévisionnel : 106 560 €)
- **Lot 2 : analyses de plaquettes bois énergie**
Titulaire : Société SOCOR (Dechy – 59)
Montant sur 3 ans : 6 504,30 €HT

La présidente propose :

- D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser la présidente à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus,

- De prévoir les dépenses au budget en section de fonctionnement pour les commandes à effectuer pour le Smictom des Pays de Vilaine

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres et autorise la présidente à signer les marchés.

<p>VI- Mise en place d'une responsabilité élargie du producteur (REP) sur les déchets diffus spécifiques</p>

Présentation Sébastien AFFRE

Eco-DDS : éco-organisme dont la mission est d'encourager le tri, de collecter et de traiter les déchets dangereux des ménages.

Le Smictom prévoit de mettre en place cette nouvelle filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) au 2nd semestre 2018 sur les déchèteries de Guipry et Pipriac.

EcoDDS prend en charge :

- Le transport et le traitement de 9 familles de déchets dangereux ;
- La formation des agents ;
- La mise à disposition de contenants homologués.

De plus, EcoDDS versera les soutiens financiers suivants :

- un forfait par déchèterie : 812 € / déchèterie / an,
- un soutien à la communication de 0,03 € / habitant / an.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe de l'adhésion à cet éco-organisme et autorise Mme la Présidente à signer une convention avec EcoDDS.

<p>VII- Signature d'un contrat transitoire avec Eco-Mobilier au titre de l'année 2018</p>
--

Afin de donner le maximum de poids à AMORCE pour conduire cette négociation et ainsi défendre au mieux les intérêts des collectivités territoriales, un courrier va être adressé au Ministre de la transition écologique et solidaire pour qu'il exige la révision des termes du contrat Eco-Mobilier et leur mise en conformité avec les dispositions du cahier des charges d'agrément de la filière DEA.

Cependant, étant donné que la date limite fixée par Eco-Mobilier pour signer le contrat 2018 est le 30 septembre 2018 et afin de ne pas compromettre la gestion opérationnelle de cette filière, l'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Présidente à signer le Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-mobilier pour l'année 2018, sous réserve que les clauses du contrat qui posent problème soit amendées.

<p>VIII- Groupement de vente des matériaux issus des collectes sélectives</p>
--

Présentation Guillaume BOUCHERIE

Information sans délibération

Suite à une consultation lancée en novembre 2017 La Société SPHERE/THEAUD (qui gère le centre de tri de Gaël) basée à Avranches a été retenue avec des prix de reprise particulièrement intéressants. Cependant, compte

tenu notamment de difficultés liées au « marché mondial », l'entreprise éprouve de gros problèmes pour « évacuer » les papiers-cartons-non-complexés et invoque parfois des problèmes de qualité par toujours fondés.

Malgré un point fait avec les collectivités et le repreneur le 27 avril dernier qui avait conclu à une meilleure maîtrise des expéditions, tout en convenant de l'application stricte de pénalités, de nouveaux problèmes ont été rencontrés depuis.

Une mise en demeure pour « défaillance » a été notifiée au prestataire le 9 mai dernier, sans réaction ni amélioration depuis.

Pour jouer la « solidarité » intercollectivités, nous souhaitons trouver une position commune avant de nous retirer du groupement. Néanmoins la réunion du 27 juin a été annulée.

IX- Autorisation d'heures supplémentaires sur le site de la Lande de Libourg

Présentation Guillaume BOUCHERIE.

Lorsqu'un jour ouvré est férié, il est travaillé le samedi précédent ou le samedi suivant afin de collecter les communes qui ne l'ont pas été. Le site de Guignen est donc ouvert et les agents d'exploitation travaillent ce samedi pour gérer la plateforme et le quai de transfert.

Ils disposent alors d'un jour de congés à poser. Lorsqu'ils posent ce jour de congés, nous faisons appel à une agence d'intérimaire pour les remplacer.

Le fait de faire appel à des intérimaires plutôt que de rémunérer nos agents en heures supplémentaires entraîne un surcoût de 126 euros TTC par journée travaillée.

De plus, il est compliqué de trouver des agents intérimaires qui correspondent aux critères recherchés sur la plateforme (conduite d'engins, suivi de la plateforme de compostage, suivi du quai de transfert, gestion des évacuations de compost). Cela est chronophage pour la responsable du site de Guignen avec généralement un travail de moins bonne qualité.

Ainsi, Il est proposé d'autoriser la rémunération des heures supplémentaires pour les 2 agents d'exploitation de la plateforme de Guignen pour raison de service, uniquement dans les cas de rattrapage des jours fériés le samedi, sous réserve d'une validation préalable du responsable de service.

Des heures supplémentaires en cas d'incident ponctuel nécessitant l'intervention d'un agent du Smictom sur la plateforme peuvent aussi être accordées, sous réserve d'une validation expresse préalable du directeur, sur demande de la responsable de service ou du responsable du pôle technique.

M. Yann LAURENT : C'est tout de même gênant de permettre les heures supp uniquement pour ce service.

Mme Christine GARDAN : C'est justifié par la fonction et le besoin en habilitation à la conduite d'engin de chantier.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de la Présidente.

X- Modification du tableau des effectifs : suppression de poste suite à avancement de grade

Présentation Guillaume BOCUHERIE

Pour rappel, lors du Comité Syndical du 21 mars, Mme la Présidente avait proposé à l'assemblée dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 27 mars, de créer deux postes pour pouvoir procéder à l'avancement de grade de deux agents. Un poste sur le grade de technicien principal de 1ère classe et un second poste sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Nous avons depuis reçu l'avis favorable de la CAP sur ces deux avancements de grade.

Ainsi, un adjoint technique territorial a pu bénéficier de son avancement de grade sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018.

Il convient donc de prendre une délibération pour supprimer l'ancien grade d'adjoint technique territorial et par conséquent de mettre à jour le tableau des effectifs.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de la Présidente.

XI- Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine

Présentation par Guillaume BOUCHERIE

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au dispositif au regard de l'objet et des modalités proposées,

L'assemblée,

- décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.-
- Approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG 35, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter *du 1^{er} avril 2018*, sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.
- **autorise** Madame la Présidente à signer cette convention qui sera transmis par le Centre de gestion d'Ille et Vilaine pour information au tribunal administratif de RENNES et à la Cour Administrative de NANTES au plus tard le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

XII- Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents fonctionnaires ou contractuels momentanément absents - Délibération de principe

Présentation Guillaume BOUCHERIE

En raison d'un congé maternité à venir il convient de prévoir son remplacement et donc de prendre une délibération de principe autorisant la présidente à recourir à des agents contractuels pour remplacement d'un agent indisponible.

Sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré l'assemblée, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
- Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget de l'année concernée.

XIII- Décisions prises par la Présidente par délégation du Comité Syndical : compte rendu au comité
--

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend acte de ces décisions.

XIV- Poursuite du Programme local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés
--

Pour finaliser le dossier de « Territoire Econome en Ressources », il convient de formuler par délibération la volonté de poursuivre les actions de prévention des déchets initiées depuis plusieurs années sur le territoire : recycleries, composteurs, stop-pub, broyeurs, gobelets réutilisables, tarification incitative...

Aussi, la Présidente propose que le Smictom des Pays de Vilaine s'engage dans la poursuite des actions de prévention des déchets tel que le prévoit le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés qui demande aux EPCI à compétences déchets d'adopter un plan pluriannuel dédié à la prévention des déchets.

Le Smictom s'engage à respecter ce cadre réglementaire dans la démarche d'élaboration de ce plan de façon à avoir un programme d'actions précis de 3 ans en 2019, dans la continuité des actions déjà menées.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

XV- Questions diverses :

Territoire Econome en Ressources : le Smictom est lauréat de l'appel à projet lancé par l'ADEME en début d'année. L'étude de « préfiguration » prévue au budget va donc pouvoir être engagée (financée à 70%). Objectif : Développement d'un programme d'actions territoriales en cohérence sur le thème des déchets, l'énergie, le plan climat air énergie territorial, le développement économique ; Contractualisation avec l'ADEME pour un CODEC 2 à partir de 2019 pour un soutien financier de 210 000 € sur les 3 ans, moyennant l'atteinte d'objectifs à définir.

Traitement du fichier adresse des « Plis Non Distribués » : la Poste nous avait retourné 210 enveloppes non distribuées suite à l'envoi de l'information sur la redevance déchets de 2018. Elle a réussi à élucider 30 lignes de ce fichier et nous avons adressé le reste aux Communes pour solliciter leur aide sur l'identification des nouveaux occupants dans les logements concernés. La demande avait été envoyée en copie à tous les délégués.

A ce jour, 25 communes ont apporté des compléments permettant la mise à jour du fichier. Nous les remercions. Pour les autres, il est toujours possible de transmettre les éléments connus.

Déchèterie de Bain de Bretagne : Le projet initial de rénovation complète de la déchèterie de Bain de Bretagne sur le site existant est modifié. Bretagne Porte de Loire communauté souhaite que nous changions d'emplacement. Un nouveau site d'implantation a été proposé au Nord de Bain de Bretagne, à proximité du Chatelier (Pléchâtel) et de la départementale 737. Une réunion de travail est prévue le 06 juillet prochain.

M. Jean-Michel GAUDICHON : Le Smictom a bien mis en évidence que nous avons des délais à respecter pour pouvoir bénéficier des subventions de l'ADEME.

Ainsi, les élus prennent leur responsabilité s'il y a des retards et prévoient de solliciter le préfet pour demande de délai. De son côté le Smictom prévoit de faire un courrier à l'ADEME également.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance à 22h28.

Prochain comité syndical le 03 octobre 2018 à 19h00

Visé le xx/xx/2018 par G.Boucherie